

INTEFP CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 MARS 2014

Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

L'institut national du travail va mal!

Non, parce qu'il y aurait une mauvaise gestion, mais parce qu'il ne lui est pas donné les moyens de fonctionner correctement.

Lors du dernier conseil d'administration le 30 octobre 2013, l'UNSA ITEFA avait déjà appelé votre attention sur l'effort que doit faire l'institut concernant le PTE en 2014, 2015 et 2016.

Cinq mois se sont écoulés et les difficultés attendues arrivent sans qu'aucune solution préalable n'ait été trouvée.

À la fin de cette année, **205 lauréats de l'EPIT et 80 IET** vont devoir cohabiter au sein de cet institut qui n'a pas les capacités de les accueillir :

- Pas de locaux suffisants, ni sur place ni dans les CIF,
- Une construction de la formation difficile parce que les effectifs de l'INTEFP sont insuffisants pour à la fois suivre et coordonner les différents modules,
- Une ressource formative insuffisante dans certains domaines comme les mutations économiques, le travail illégal ou dissimulé, la médiation-conciliation.

Cette situation inquiète fortement les lauréats de l'EPIT quant aux connaissances qu'ils auront à mettre en œuvre dès l'automne.

Le message envoyé à ces agents et aux futurs lauréats est celui du : « débrouillez-vous ! » pour rester poli.

Pour les agents de l'INTEFP, s'ajoutent en plus les difficultés face à une organisation et un management qui gagneraient à être plus à l'écoute, à mieux communiquer et avoir un dialogue social encore plus constructif.

Une autorité voudrait faire échouer une réforme qu'elle ne s'y prendrait pas autrement : c'est une responsabilité collective que nous porterons..., certains plus que d'autres !

Attention aux gâchis humains et financiers!

Pour autant, revenons à l'ordre du jour, même si un point concernant la tutelle doit être éclairci comme l' **UNSA ITEFA** l'avait fortement souligné le 30 octobre 2013.





Avez-vous une réponse à nous donner ?

→Réponse :

- Un projet de « décret balai » est en cours d'élaboration avec le concours de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) pour tous les Ets publics sous tutelle. Il devrait prochainement être finalisé.

Une remarque s'impose : un « toilettage du texte», décret en conseil d'Etat, est nécessaire, car il est encore fait référence aux DRTEFP et de DDTEFP et pas seulement à la DAGEMO.

- Forte inquiétude de la tutelle qui va en informer la DAJ, car la DRH ne l'avait pas envisagée.

L'UNSA ITEFA rappelle qu'elle souhaite être associée à la construction de ce décret et qu'elle n'entend pas être mise devant le fait accompli lors d'un CTM « Travail » : habitude en progression de la DRH depuis les nouveaux textes sur le dialogue social.

Vraisemblablement, une différence d'interprétation du dialogue social entre administration et OS. !!!!

L'UNSA ITEFA demande qu'un décret séparé soit proposé pour chaque versant « santé/solidarité et travail » afin que les votes en CTM de chaque secteur soient éclairés au regard des spécificités des établissements concernés.

- La tutelle ne peut s'engager sur le sujet.
- Sur les difficultés à trouver des locaux et des formateurs l'INTEFP concède qu'il y a des difficultés que cela accroit la charge de travail des responsables de projet mais reste optimiste puisqu'elle a saturé son plafond d'emploi.

L'UNSA ITEFA rappelle qu'il est plus facile de saturer le plafond d'emploi au regard du fait qu'il a été diminué et que cette réponse n'en est pas une, sauf de sous-entendre qu'aucun recrutement « nouveau » n'est envisagé...

Ce qui implique une charge de travail en forte augmentation, répartie sur un effectif identique et provoque : stress, tension et une forte inquiétude des agents de l'INTEFP, les IET et les ITS.

- L'INTEFP indique qu'elle discute avec la tutelle, (voir le compte rendu : point d'information sur la situation des effectifs).



Compte-rendu du CA du 27 mars 2014



La présidence est assurée par le RUT de Paris (Marc-Henri LAZAR)

La tutelle est représentée par M. BETEMPS pour la DFAS et en tant qu'expert l'adjointe de M.F. LEMAITRE pour la DRH. (<u>illustration de l'« imbroglio » de fusion des directions d'administration</u> centrale (DAC)et nécessité de vraiment toiletter le décret initial!).

→ Approbation du compte-rendu du CA du 30 octobre 2013 :

Pour: 11 Contre: -Abstention: 3 NPPV: 1

→ Approbation du compte financier 2013 :

Il ne présente pas d'anomalies flagrantes : l' **UNSA ITEFA** fait le constat de la professionnalisation des équipes.

Un résultat bénéficiaire de 972 009, 54 €interroge :

- Que représente le versement de 700 000 €de la DFAS en décembre 2013 ?
- Sont-ils pris en compte dans le résultat bénéficiaire ?

Pour l'UNSA ITEFA, il faut garder en mémoire qu'il avait été envisagé de prélever des sommes importantes sur le fond de roulement. Une interrogation se pose sur un tel résultat qui montre que l'institut perd de l'argent dans le meilleur des cas.

Pour autant, des explications doivent nous être données sur la constitution de l'apport au fonds de roulement à hauteur de 695 068,05€et aussi sur ce qui constitue les augmentations ou acquisitions de l'actif immobilisé à hauteur 462 378,03 €et de 846,35 €de participations financières.

Par ailleurs, quel est le montant exact des reports 2013 hors investissements (engagements non réglés en fin d'exercice) ? L'indication au 11 mars 2014 tend à laisser penser qu'il y a peut-être plus de 77 230 €

L'UNSA ITEFA attend une réponse.

- Il n'y a pas de problème. Les reports sont estimés au même niveau que les années précédentes et l'agent comptable certifie l'exactitude avec l'accord du contrôleur financier. La participation financière est liée à la location des locaux du CIF de Lille. L'apport au fond de roulement est liée à l'inexécution de certaines actions qui entraînent des reports de crédits hors investissement ce qui a permis d'éviter de prélever sur le fond de roulement et au contraire de l'abonder.

Pour: 11 Contre: 3 Abstention: 3 NPPV: 1



→ Affectation du résultat 2013 :

Pour l'UNSA ITEFA, il est évident que les crédits dans « report à nouveau débiteur » et « réserves de l'établissement » soient inscrits, c'est de la pure logique. A la condition que la subvention 2015 n'en soit pas amputée d'autant et qu'il ne soit plus prélever à nouveau sur le fond de roulement.

- La discussion budgétaire triennale est engagée mais avec les difficultés d'économie liées à la résorption de la dette, il est proposé d'en débattre lors du prochain CA.

Pour: 12 Contre: 4 Abstention: 1

→ Approbation du budget rectificatif N°1 :

Le report des crédits liés aux dépenses d'investissement, qui sont rappelés puisque « non exécutés » en 2013, est cohérent. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

- Ces crédits sont liés à la construction d'un nouveau bâtiment d'hébergement non encore utilisés actuellement.

Pour les subventions de la commission européenne, quelle est la part de fonds propre de l'INTEFP par rapport à ces dernières ?

- La part de subventions est liée aux actions entreprises éligibles aux fonds européens (CPI, sessions nationales, ateliers...), qui font l'objet d'une demande sur projet pour chaque action : la notification s'avère en 2013 supérieure à l'estimation initiale.

Pour: 10 Contre: 4 Abstentions: 2

*Départ d'un représentant de l'administration.

→ Autorisation d'avoir un bagage en soute avion :

Question normale : mais qu'en est-il des taxes supplémentaires (aéroportuaires, carburant...?) généralement comprises dans la facturation du billet et donc prises en charge.

- La tutelle financière demande un report pour savoir si le CA est compétent pour en délibérer.

L'UNSA ITEFA et la CFDT demandent que la question, étant mise à l'ordre du jour de ce CA, soit mise au vote.

L'UNSA ITEFA rappelle que statutairement la tutelle peut ne pas ratifier la délibération, mais qu'elle aurait du se pencher sur la légalité de la délibération en amont !!!.

Après discussion et une suspension de séance, la délibération est mise au vote après que le représentant de la tutelle ait rappelé que celle- ci dispose d'un délai de 15 jours pour la ratifier.

Pour: 13 Contre: 0

Abstentions: 2 (la tutelle)

NDLR : pour une fois les représentants du personnel étaient les plus nombreux en l'absence des deux personnalités qualifiées et du Président, expliquant le résultat de ce vote...



→ Points d'information :

Effectifs: deux questions

Au Directeur de l'INTEFP

Parmi les agents contractuels en CDD, combien pourraient se voir proposés un CDI d'ici la fin de l'année ou envisagez-vous de ne pas renouveler de contrats ?

- 1 CDD est passé en CDI. Pas de non renouvellement envisagé.

A la tutelle :

Envisagez-vous de relever le plafond d'emplois de l'INTEFP pour faire face à la surcharge liée au projet ministériel ?

- Non l'institut doit respecter le plafond d'emploi et la masse salariale. Il est rappelé que le gouvernement cherche à économiser 50 milliards d'euros de ce fait, les discussions budgétaires sont très difficiles.

→COP 2014-2016:

Sur quel axe travailler si l'on ne peut avoir de réponse sur un renforcement des moyens ? Il est hors de question de gérer la pénurie source de mal être pour les agents.

- Il s'agit de constituer un groupe de travail et finalement un appel à candidature sera adressé à tous membres.

La CFDT a déjà donné son accord.

Pour l'UNSA ITEFA, il a été rappelé un manque de disponibilité sur la période actuelle en raison des réunions multiples sur le projet ministériel et les échéances électorales à venir. Pas de positionnement prématuré.

En questions diverses les IET de la dernière promotion soulèvent l'absence de stage international.

- L'INTEFP répond qu'il y aura bien un stage international mais sous des formes différentes de celles envisagées, qui font et feront l'objet de discussion avec les IET.

L'UNSA ITEFA interpelle la tutelle sur l'arrêté récent paru pour l'EHESP, qui prévoit l'indemnisation des intervenants à l'heure ou à la session, et pour savoir s'il y a une harmonisation prévue avec l'INTEFP par le ministère.

- Pas d'élément à communiquer, sujet qui sera abordé lors du prochain CA.

La séance est levée à 16 h 00

Michel ZEAU

Représentant l'UNSA ITEFA au CA

2 : 06.07.71.46.67